

Projet de mise en œuvre des améliorations d'ALAC/At-Large : Rapport final

A. Introduction

Le rapport final du projet de mise en place des améliorations d'ALAC/At-Large expose les grandes lignes des activités et des réussites d'ALAC et d'At-Large pour compléter ce projet. Tout spécifiquement, le rapport met en lumière les démarches réalisées par les [Groupes de travail des améliorations At-Large](#) et par le [Groupe de travail pour la mise en œuvre des améliorations At-Large](#) pour réussir la mise en place complète des recommandations pour les améliorations d'ALAC/At-Large.

Tel que vous le verrez dans la section D du tableau ci-dessous, et de manière plus complète dans l'Annexe, le groupe de travail pour le projet de mise en place des améliorations d'At-Large a complété la mise en œuvre des recommandations et les points d'action. Ce travail consiste à conclure des activités limitées ou à accorder la responsabilité aux organes de la communauté ALAC et At-Large, y compris le comité exécutif de l'ALAC, les groupes de travail d'At-Large et les organisations régionales At-Large et leurs structures individuelles At-Large, pour accomplir les activités exigeant un monitoring et une supervision continus.

B. Contexte du projet des améliorations d'ALAC/At-Large

Le 9 juin 2009, le [Rapport final du groupe de révision de l'ALAC sur les changements structurels de l'ALAC](#) a été publié, en intégrant les commentaires de deux périodes de consultation publique. Dans ses 13 recommandations, le Rapport final a identifié des domaines clés exigeant des améliorations, en se focalisant sur l'efficacité, la participation et le rapport de l'organisation At-Large avec d'autres entités appartenant à l'ICANN.

Le 26 juin 2009, le Conseil d'administration de l'ICANN [a résolu](#) d'enjoindre au personnel de l'ICANN d'assister la communauté At-Large dans l'élaboration d'un plan et d'un délai de mise en place des recommandations comprises dans le [Rapport final de révision de l'ALAC](#) (sauf la recommandation visant à pourvoir des sièges dotés du droit de vote à At-Large) et de les soumettre à la révision du [Comité sur les améliorations structurelles \(SIC\)](#) et puis à l'approbation du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 19 juin 2010, le SIC a accusé réception d'un plan et d'un délai de mise en œuvre de la part du personnel et de la communauté At-Large, à savoir du [Plan de projet de mise en place d'améliorations ALAC/At-Large](#) en date du 7 juin 2010 et a résolu de le soumettre à l'examen du Conseil d'administration de l'ICANN.

Lors de sa réunion du 25 juin 2010, le Conseil d'administration [a résolu](#) d'enjoindre au PDG de l'ICANN de fournir au Conseil un [résumé](#) du [Plan de projet de mise en place d'améliorations ALAC/At-Large](#) en date du 7 juin 2010. pour que le Conseil l'examine lors de sa prochaine réunion, si possible.

Lors de sa réunion du 5 août 2010, le Conseil d'administration [a résolu](#) d'approuver le plan de projet de mise en place des améliorations ALAC/At-Large et a enjoint au PDG d'agir selon le [Plan de projet de mise en place d'améliorations ALAC/At-Large](#) et de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis à l'assemblée générale de 2010.

Le 10 décembre 2010, durant l'assemblée générale de l'ICANN de 2010, le président d'ALAC a présenté une mise à jour concernant le plan de projet de mise en œuvre des améliorations ALAC/At-Large dans son [Rapport du président](#), rédigé en collaboration avec le personnel.

Lors de sa réunion du 23 octobre 2011, le SIC a accusé réception du [Rapport sur les jalons du projet des améliorations ALAC/At-Large](#), daté du 9 octobre 2011 avec une mise à jour sur la mise en place des recommandations du rapport final de révision de l'ALAC et a transmis ce rapport au Conseil d'administration de l'ICANN.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 octobre 2011, le Conseil [a résolu](#) d'accuser réception du [Rapport sur les jalons du projet des améliorations ALAC/At-Large](#), et a reconnu l'énorme travail accompli jusqu'à présent par l'ALAC et la communauté At-Large dans le but de mettre en place leurs recommandations.

Lors de la réunion du SIC du 11 mars 2012, tenue pendant la 43^{ème} réunion de l'ICANN à San Jose, Costa Rica, le SIC a révisé le [Rapport de mise à jour des améliorations de statuts](#) (2 mars 2012) et de l'[Annexe](#) (2 mars 2012). Ces documents montrent l'état actuel des recommandations ALAC / At-Large, comme défini dans le [Rapport final du groupe de travail de révision sur les améliorations d'ALAC](#) (9 juin 2009) et défini par la suite dans le [Plan de projet de mise en œuvre des améliorations At-Large](#) (7 juin 2010). La mise à jour du statut présente également le statut de la série des points d'action visant à mettre en place chacune des recommandations telles que développées par les quatre équipes de travail sur les améliorations At-Large entre septembre 2010 et mars 2011.

C. Activité du Groupe de travail pour la mise en place des améliorations At-Large entre la 42^{ème} et la 44^{ème} réunion de l'ICANN

Le Groupe de travail pour la mise en place des améliorations At-Large a été établi par l'ALAC lors de la 42^{ème} réunion de l'ICANN à Dakar. Ce Groupe de travail est constitué par les [membres](#) de chacune des cinq organisations régionales At-Large.

Entre novembre 2011 et février 2012, le groupe de travail a tenu des [réunions hebdomadaires](#), pendant lesquelles il a révisé systématiquement les recommandations et les points d'action restants pour que leur mise en œuvre soit identifiée par les équipes de travail des améliorations At-Large. Le Groupe de travail a attribué les points d'action restants aux groupes de travail d'At-Large déjà existants et a établi des calendriers pour leur réalisation.

Le 13 mars 2012, lors de la 43^{ème} réunion de l'ICANN à San Jose, Costa Rica, le groupe de travail de mise en place des améliorations d'At-Large a réalisé un [atelier d'une demi-journée](#) pour discuter des activités restantes de mise en place. Le 15 mars 2012, des membres du SIC ont rencontré les membres du groupe de travail de mise en place des améliorations d'At-Large pour discuter du rapport de mise à jour des statuts et des actions nécessaires pour terminer le projet des améliorations d'ALAC / At-Large.

Entre avril et juin 2012, le groupe de travail a tenu des [réunions mensuelles](#) pour mettre en place d'excellents points d'action et garantir que toutes les recommandations ont été conclues. Les activités comprenaient l'information auprès du Comité exécutif d'ALAC, des groupes de travail d'At-Large, des organisations régionales d'At-Large et de leurs structures At-Large individuelles pour les tâches qu'on

**Projet de mise en œuvre
des améliorations d'ALAC / At-Large : Rapport final**



leur avait demandé de mettre en place ou de monitorer. Le 24 mai 2012, l'ALAC a ratifié la déclaration de vision d'ALAC / At-Large.

L'ALAC a ratifié ce projet de mise en place des améliorations d'ALAC / At-Large : rapport final du 8 juin 2012. Les résultats peut être vérifiés dans :
<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=2483MVcimBMsGzMUdUeNBraP>

Mise en place des améliorations d'ALAC / At-Large : État des recommandations

Mise en œuvre des améliorations d'ALAC / At-Large : état des recommandations				
Recommandation	État (% terminé)			
	25%	50%	75%	100%
Rec. 1 : Statuts de l'ICANN				
Rec. 2 : Membre du Conseil d'administration ⁱ				
Rec. 3 : Structure ALS-RALO-ALAC				
Rec. 4 : ALS éducation et engagement ⁱⁱ				
Rec. 5 : Plans stratégiques et opérationnels				
Rec. 6 : Modèles de coûts				
Rec. 7 : Outils de communication				
Rec. 8 : Période de Commentaires publics ⁱⁱⁱ				https://community.icann.org/x/DYD7AQ
Rec. 9 : Processus de traduction ^{iv}				

ⁱ La recommandation du [Rapport final du groupe de travail de révision de l'ALAC](#) a été acceptée dans son intégralité par le Conseil de l'ICANN, à l'exception de la recommandation indiquant qu'il devrait y avoir deux membres d'At-Large nommés pour le vote des membres du Conseil. L'ALAC et la communauté At-Large, tout en respectant la décision du Conseil à ce sujet, ont longuement discuté des mérites et des options retenues pour avoir deux représentants au Conseil de l'ICANN. De plus, l'ALAC conserve l'espoir que ceci sera revu dans l'avenir.

ⁱⁱ Tâche confiée au président de l'ALAC, au Comité exécutif et au directeur d'At-Large.

ⁱⁱⁱ Le directeur d'At-Large a consulté le personnel de l'ICANN responsable de la mise en place des améliorations des commentaires publics concernant la recommandation 8 du projet de mise en place des améliorations d'ALAC / At-Large. Suite à la discussion entre le directeur d'At-Large, le président d'ALAC et le président du groupe de travail sur les améliorations de l'ALAC / At-Large, l'ALAC a confirmé son interprétation selon laquelle les lignes directrices des commentaires publics approuvent la flexibilité qui prolonge la période des commentaires publics au-delà des exigences minimum requises. L'ALAC peut, au cas par cas, demander des prolongements de 5. 10. 15. 21 ou 30 jours (en cas de circonstances exceptionnelles). Ces demandes seront faites directement auprès de membres du personnel responsables de la période de commentaires publics, leur signifiant ainsi que l'ALAC a l'intention d'envoyer un commentaire. Les demandes supplémentaires de l'ALAC auxquelles répond un membre du personnel pour un prolongement de la période de commentaires seront accordées ou refusées promptement. Si la demande est refusée, l'ALAC peut exercer ses droits et envoyer un avis au Conseil de l'ICANN en vertu des [Statuts de l'ICANN](#). Nous remarquons que le [processus de mise en œuvre de l'ARTT comprend le texte pertinent suivant](#) :

16. La Notification Publique et les processus de commentaires devraient fournir à la fois un cycle distinct de "Commentaire" et un cycle de "Commentaire des Réponses" qui permette aux répondants de la communauté de traiter et réfuter les arguments avancés dans les commentaires des parties opposantes.

17. Dans la mise en œuvre des recommandations 15 et 16, les délais de notification publique et les commentaires devraient être revus et ajustés afin de fournir une opportunité adéquate pour des commentaires signifiants et opportuns. Les périodes de commentaires et de réponses devraient avoir une durée fixe.

L'ALAC et son groupe de travail sur les améliorations ont établi que le président de l'ALAC, le comité exécutif de l'ALAC et le directeur d'At-large continueront le suivi cette question et donneront leur avis au directeur principal de la participation et de l'engagement au comité de participation publique du Conseil.

^{iv} Attribué au Comité exécutif.

Rec. 10 : Siège des utilisateurs individuels d'Internet	
Rec. 11 : Déclaration du Conseil concernant la Rec. 10	
Rec. 12 : Apport pour les représentants des consommateurs	
Rec. 13 : Mécanismes de recommandations politiques ^v	

Monitoring des opérations en cours

Le monitoring des activités du projet de mise en place des améliorations ALAC / At-Large signalé comme étant en cours a été transféré à l'ALAC, aux organes de l'ALAC ou de la communauté At-Large ou au directeur d'At-Large. Un système similaire à la [Charte interactive relative à l'inventaire des responsabilités de suivi et de brainstorming de l'affirmation d'engagements de l'ICANN](#) sera développé à cette fin.

Activités et métriques du groupe de travail de la mise en œuvre des améliorations d'At-Large

L'[adhésion](#) du groupe de travail de mise en œuvre des améliorations d'At-Large est constitué par un groupe mondialement diversifié de dix membres d'At-large, et de deux membres de chacune des cinq organisations régionales At-Large. Cheryl Langdon-Orr a présidé le Groupe de travail de mise en œuvre des améliorations d'At-Large. Entre novembre 2011 et mars 2012, le groupe de travail s'est réuni une fois par semaine et par la suite a tenu des conférences téléphoniques mensuelles entre avril et juin 2012. Tel que recommandé par le projet de mise en place des améliorations d'ALAC / At-Large, des [métriques](#) ont été élaborées dans le but de faire le suivi de la participation des membres dans les téléconférences habituelles du groupe de travail de mise en place des améliorations d'ALAC / At-Large.

Annexe

L'[Annexe](#) qui fait partie intégrante de ce rapport final, comporte les tableaux de chacune des 13 recommandations telles qu'elle sont définies dans le [Rapport final du Groupe de travail de révision de l'ALAC sur les améliorations de l'ALAC](#) (9 juin 2009) et puis définies dans le [Plan de projet de mise en place d'améliorations d'At-Large](#) (7 juin 2010). Les recommandations sont énumérées individuellement dans l'ordre des recommandations du rapport final de révision d'ALAC.

Chaque tableau de recommandations comporte les éléments suivants :

- le numéro de la recommandation ;
- un résumé des recommandations se trouvant dans le rapport final de révision de l'ALAC ;
- les points d'action développés par chaque équipe de travail des améliorations At-Large pour mettre en œuvre cette recommandation spécifique ;

^v Tâche confiée au comité permanent de révision de politiques d'ALAC/At-Large.

**Projet de mise en œuvre
des améliorations d'ALAC / At-Large : Rapport final**



- le statut de chaque recommandation et point d'action – à savoir, qu'ils soient complétés ou pas, les organes de l'ALAC et d'At-Large doivent en faire un monitoring continu ;
- des notes qui clarifient par la suite de quelle manière la recommandation ou le point d'action ont été mis en place et quelles sont les actions continues requises.

L'[Annexe](#) a été conçue pour être essentiellement basée sur wiki. Toutefois, les tableaux ont également été intégrés à ce document.

Projet de mise en œuvre des améliorations d'ALAC / At-Large : Annexe du Rapport final

Rec.	Sous-tâche	Tâche de mise en place	Statut	Remarques
1.1		Modifier les Statuts de l'Article XI.s2(4)(a) pour clarifier les objectifs, tels que proposés.	Terminé	
	1.1(a)	Soumettre au Conseil la révision suivante des statuts de l'ICANN XI.2.4.a , rédigés en collaboration avec le département juridique :	Terminé	<p>Le comité consultatif At-Large (ALAC) est la principale organisation au sein de l'ICANN qui accueille les utilisateurs individuels d'Internet. Le rôle de l'ALAC consiste à étudier et fournir des conseils sur les activités de l'ICANN, dans la mesure où les intérêts des utilisateurs d'Internet sont concernés. Ceci inclut les politiques créées par les organisations de soutien de l'ICANN, ainsi que bien d'autres questions pour lesquelles la contribution et le conseil de la communauté sont appropriés. L'ALAC, qui joue un rôle important dans les mécanismes de responsabilité de l'ICANN, coordonne aussi certaines activités de sensibilisation pour les utilisateurs individuels d'Internet.</p> <p>Voir : Statuts de l'ICANN VI.2.1.e</p> <p>Voir : Commentaire public de l'ICANN –Proposition de modification des statuts pour ajouter un directeur doté du droit de vote appartenant à la communauté At-Large au Conseil d'administration de l'ICANN</p> <p>Voir : Commentaire public de l'ICANN -Proposition de révisions des statuts concernant l'ALAC</p>
	1.1(b)	Soumettre au Conseil la révision suivante des statuts de l'ICANN XI.2.4.a , rédigés en collaboration avec le département juridique :	Terminé	<p>L'ALAC est également responsable de la collaboration avec les RALO, pour la coordination des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une sélection effectuée par la communauté At-Large pour occuper le siège 15 du Conseil. La notification de la sélection de la communauté At-Large, sera faite par écrit et adressée par le président d'ALAC au secrétaire de l'ICANN, conformément à l'article VI, Sections 8(4) et 12(1). 2. Maintenir les utilisateurs individuels d'Internet

				<p>informés des nouvelles importantes de l'ICANN ;</p> <p>3. Diffuser (à travers la publication ou autrement) un ordre du jour actualisé, des nouvelles sur l'ICANN et sensibiliser sur les éléments du processus de développement de politiques de l'ICANN ;</p> <p>4. Promouvoir les activités de sensibilisation au sein de la communauté des utilisateurs individuels d'Internet ;</p> <p>5. Développer et mettre à jour des programmes continus de sensibilisation et de formation concernant l'ICANN et son travail ;</p> <p>6. Mettre en place une stratégie de sensibilisation sur les sujets traités par l'ICANN dans chaque région des RALO ;</p> <p>7. Participer aux processus de développement de politiques de l'ICANN et présenter des commentaires et des avis reflétant précisément les intérêts des utilisateurs individuels d'Internet.</p> <p>8. Rendre publics et analyser les projets de politiques et de décisions de l'ICANN, leur impact régional (potentiel) et leur effet (potentiel) sur les individus dans la région ;</p> <p>9. Fournir des mécanismes basés sur Internet permettant les discussions entre les membres des structures At-Large ; et</p> <p>10. Établir des mécanismes et des processus permettant la communication bilatérale entre les membres des structures At-Large et les acteurs impliqués dans le processus de prise de décisions de l'ICANN, de sorte que les individus intéressés puissent échanger leurs points de vue sur les sujets en suspens traités par l'ICANN.</p>
1.2		Revoir les propositions de mécanismes de responsabilité IIC/post-JPA pour garantir la conformité des recommandations mentionnées.	Terminé	Voir : Responsabilité et transparence de l'ICANN
1.3		Engagement de l'ALAC dans le programme structurel des	Terminé	Voir : Révision du Comité consultatif d'At-Large – Rapport final du groupe de travail de révision de l'ALAC sur les améliorations de l'ALAC

		améliorations de l'ICANN.		<p>L'ALAC joue un rôle permanent dans la structure de l'ICANN. Ce rôle permanent comporte trois éléments clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner son avis en matière de politiques ; • faire des commentaires au sujet des opérations et de la structure de l'ICANN ; • faire partie des mécanismes de responsabilité de l'ICANN ; • être un mécanisme d'organisation pour certaines activités de sensibilisation de l'ICANN ; et • la section des statuts de l'ICANN qui traite de l'ALAC devrait être modifiée pour refléter cet objectif.
1.4		Prolonger la durée de la présidence de l'ALAC à deux ans.	Terminé	Cette fonction sera adoptée à compter du mois de juin 2012, lorsque le groupe de révision des règles de procédure aura commencé son travail.
	1.4(a)	La révision doit inclure la prise en considération du rôle, du processus de sélection et de la durée du mandat du président et des vice-présidents d'ALAC.	Terminé	Comme indiqué ci-dessus, toute modification de la durée du mandat du président d'ALAC, comme suggéré dans la recommandation 1.4. demanderait une modification des règles de procédures d'ALAC.
2.1		<p>Identifier toutes les démarches nécessaires pour inclure un membre doté du droit de vote, nommé par la communauté d'At-Large, au Conseil de l'ICANN.</p> <p>La recommandation du Rapport final du groupe de travail de révision de l'ALAC a été acceptée dans son intégralité par le Conseil de l'ICANN, à l'exception de la recommandation indiquant qu'il devrait y avoir deux</p>	Terminé	<p>Voir : Espace de travail du candidat 2013 à la direction d'At-Large At-Large a fini la sélection du membre pour le siège 15. qui sera occupé désormais par un directeur doté du droit de vote nommé par At-Large. Cependant, l'ALAC et son groupe de travail ont résolu que l'ALAC ABSdt et l'ALAC BCEC devront se réunir à nouveau pour de futures nominations à ce propos.</p> <p>L'ALAC et la communauté At-Large, tout en respectant la décision du Conseil sur ce sujet, ont longuement discuté des mérites et des options retenues pour avoir deux représentants au Conseil de l'ICANN. En outre, l'ALAC conserve l'espoir que ceci sera revu dans le futur.</p>

		membres dotés du droit de vote nommés par At-Large au sein du Conseil.		
2.2		Envoyer le processus de sélection finale au Conseil à travers le SIC pour son approbation.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
2.3		Mettre en place ou confirmer les modifications correspondantes aux statuts.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
2.4		Une fois approuvées, commencer le processus de sélection consciencieux et systématique au sein de la Communauté At-Large.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
2.5		Approbation du choix de sélection effectué par l'ALAC.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
2.6		Approbation du choix de la sélection et du siège du membre du Conseil effectué par le Conseil de l'ICANN.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
2.7		Prendre en compte les options concernant l'agent de liaison At-Large auprès du Conseil vis-à-vis d'un nouveau directeur.	Terminé	Voir : 2.1 Remarques
3.1		S'assurer que la structure existante ne présente pas d'obstacles au fonctionnement et au développement de la communauté.	Terminé	

	3.1(a)	Créer un groupe de travail (GT) pour s'assurer que les outils de diffusion d'At-Large déjà disponibles sont correctement organisés et facilement accessibles aux utilisateurs finaux.	Terminé	Tâche confiée au personnel en charge des politiques de soutien de l'ALAC, à l'ALAC et à la direction régionale.
	3.1(b)	Présenter aux ALS un choix d'outils de diffusion d'information, de communication et de collaboration (tels que Posterous, Twitter Tweets, compatibilité de dispositifs mobiles) et les former à leur utilisation.	Terminé	Tâche confiée au Groupe de travail At-Large sur la technologie .
	3.1(c)	Promouvoir l'utilisation ultérieure du Calendrier d'At-Large par les ALS.	Terminé	Tâche confiée au personnel en charge des politiques de soutien de l'ALAC, à l'ALAC et à la direction régionale.
	3.1(d)	Créer et distribuer une brève orientation / paquet d'instructions sur un choix d'outils de diffusion d'information, de communication et de collaboration présenté aux ALS.	Terminé	Voir : Page d'apprentissage en ligne de l'ICANN . En outre, le kit de démarrage des ALS contient déjà certains de ces outils. Veuillez cliquer une fois sur les liens ci-dessous pour télécharger le kit de démarrage des ALS dans une des six langues des Nations unies. English , Español , Français , Русский , 中文 , تیسریعلا
4.1		Éducation externe.	Terminé	Tâche confiée au personnel en charge des politiques de soutien de l'ALAC, à l'ALAC, à la direction régionale, aux ALS et autres parties prenantes pour garantir l'interactivité du système avec la totalité des activités de l'ICANN.
	4.1(a)	Création de l'Académie de l'ICANN, un programme de	Terminé	Voir : Espace de travail du groupe de travail élargi de l'Académie ICANN Il est prévu d'établir un programme pilote pendant

		formation annuel destiné aux nouveaux membres des ALS, à l'image du programme des boursiers de l'ICANN et de la fondation Diplo.		la réunion de l'ICANN à Toronto, en octobre 2012.
4.2		Engagement interne	Terminé	
	4.2(a)	Établir un programme d'engagement destiné aux membres des ALS d'At-Large à mener tout au long de l'année et conçu à l'image de certaines caractéristiques de la fondation Diplo (il s'agit, en particulier, d'un programme d'At-Large sur le renforcement des capacités).	Terminé	<p>Voir : Demande de budget de renforcement des capacités de LACRALO</p> <p>Voir : Événements AFRALO Dakar Événements LACRALO San Jose</p> <p>Tâche confiée au président de l'ALAC, au Comité exécutif et au directeur d'At-Large. Le but de ce programme est de démarrer (d'être financé) pour l'exercice 2012.</p>
	4.2(b)	Mettre à disposition les pages de Confluence pour la communication avec l'ICANN.	Terminé	<p>Voir : Pages Confluence de RALO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pages Confluence des ALS d'AFRALO • Pages Confluence des ALS d'APRALO • Pages Confluence des ALS d'EURALO • Pages Confluence des ALS de LACRALO • Pages de confluence des ALS de NARALO
	4.2(c)	Mettre à disposition l'utilisation d'une salle de connexion Adobe pour les ALS.	Terminé	<p>Voir : Salles de connexion Adobe de RALO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salles de connexion Adobe des ALS d'AFRALO • Salles de connexion Adobe des ALS d'APRALO • Salles de connexion Adobe des ALS d'EURALO • Salles de connexion Adobe des ALS d'e LACRALO • Salles de connexion Adobe des ALS de NARALO
4.3		Sensibilisation externe et recrutement.	Terminé	
	4.3(a)	Demander que les membres sélectionnés d'At-Large soient financés pour assister aux réunions hors ICANN	Terminé	L'ALAC a présenté cette demande lors des exercices 2011. 2012 et 2013. Les demandes pour les exercices 2011 et 2012 ont été refusées ; la demande pour l'exercice 2013 est encore en cours d'évaluation.

		(ex. l'IGF, le salon de l'Électronique des consommateurs (CES), etc.		Cette demande est soutenue du fait qu'At-Large devrait constituer une partie essentielle du processus mondial de sensibilisation de l'ICANN.
	4.3(b)	Demander que l'ALAC soit invité et financé pour participer à tous les programmes de sensibilisation lancés par l'ICANN.	Terminé	En acceptant ces invitations, l'ALAC devrait pouvoir bénéficier de l'option d'envoyer des membres d'At-Large en tant que représentants situés au sein de la région où a lieu l'événement de sensibilisation en question. Cette demande est soutenue du fait qu'At-Large devrait constituer une partie essentielle du processus mondial de sensibilisation de l'ICANN.
	4.3(c)	L'objectif d'At-Large est d'avoir au moins une ALS dans chaque pays.	Terminé	Tâche confiée au sous-comité de sensibilisation d'At-Large
	4.3(d)	Recommander que chaque RALO démarre un programme individuel pour les membres.	Terminé	Tâche confiée au directeur d'At-Large et aux dirigeants des RALO.
	4.3(e)	Poursuivre la collaboration avec les communications de l'ICANN sur les Guides pour débutants consacrés à des sujets pertinents pour At-Large.	Terminé et en cours	<p>Voir : Page d'apprentissage en ligne de l'ICANN</p> <p>Tâche confiée au département de Communication de l'ICANN, au président de l'ALAC, au Comité exécutif, au directeur d'At-Large et aux dirigeants des RALO.</p> <p>L'objectif devrait être de produire un Guide pour chaque réunion publique de l'ICANN.</p> <p>En étroite collaboration avec le département des communications de l'ICANN, At-Large a déjà co-produit un Guide pour débutants pour les noms de domaines et un Guide pour débutants pour les adresses du protocole Internet (IP).</p> <p>De futurs guides pour débutants comprennent « Participer à l'ICANN » et « CyberSavvy ».</p>
	4.3(f)	Recommander aux RALO de formaliser leur rôle de sensibilisation et de « sensibilisation interne » de la manière plus	Terminé et en cours	Tâche confiée au directeur d'At-Large et aux dirigeants des RALO.

		convenable (par ex. en l'incluant dans leurs Règles de procédure).		
4.4		Déterminer si des mesures complémentaires doivent être prises pour impliquer les utilisateurs individuels d'Internet dans le travail d'At-Large, auquel ils souhaitent contribuer avec leurs capacités personnelles.	Terminé	Tâche confiée a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques, au Groupe de travail des Règles de procédure d'At-Large , à la direction régionale, aux RALO et d'autres parties prenantes pour garantir l'interactivité du système avec la totalité des activités de l'ICANN.
4.5		Engagement et développement interne du leadership.	Terminé et en cours	
	4.5(a)	Accroître considérablement la création de documents de « sensibilisation interne » de l'ALAC dont l'objectif soit l'engagement et le développement du leadership dans toute l'organisation At-Large (y compris dans les brochures, émissions de radio, podcasts, séminaires Web et vidéos en ligne).	Terminé	Aux fins d'encourager l'engagement continu des ALS, cette tâche a été confiée au Comité permanent de l'ALAC pour la sensibilisation interne
	4.5(b)	Créer des descriptions des travaux pour les membres d'ALAC, les agents de liaison et d'autres leaders d'At-	Terminé	Tâche confiée au Groupe de travail des Règles de procédure d'At-Large et le Groupe de travail des métriques d'At-Large .

		Large incluant les exigences de qualification, les responsabilités et les critères objectifs d'évaluation de la performance.		
	4.5(c)	Créer et mettre en place un processus transparent de pénalisations pour les membres de l'ALAC, des RALO et des ALS ayant obtenu de mauvais résultats.	Terminé et en cours	Tâche confiée au Groupe de travail des Règles de procédure d'At-Large et le Groupe de travail des métriques d'At-Large .
	4.5(d)	En collaboration avec le Comité de nomination de l'ICANN (NomCom), créer un processus de remplacement des nominations du NomCom à moyen terme pour l'ALAC et de l'ALAC pour le NomCom.	Terminé	Tâche confiée au Groupe de travail At-Large pour les règles de procédure .
5.1		Identifier des barrières dans les processus d'ALAC liés à la planification stratégique et en proposer un suivi.	Terminé	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO.
	5.1(a)	Ratifier le processus de planification stratégique figurant dans le diagramme de flux intitulé « Schéma C-1 : Processus proposé pour la planification stratégique d'At-Large ».	Terminé	Voir: Page de développement de politiques d'At-Large Voir: Schéma C-1
	5.1(b)	Examiner et amender le processus de planification stratégique d'ALAC	Terminé	Voir : Page de développement de politiques d'At-Large Voir : Processus pour l'élaboration du plan

		annuellement, conformément aux amendements annuels introduits au Plan stratégique général de l'ICANN.		opérationnel et stratégique de l'ICANN
	5.1(c)	Mettre en place des analyses AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) périodiques du processus de planification stratégique d'At-Large, conjointement avec les RALO, et en comparer les résultats afin d'identifier des domaines affichant des améliorations ou des dégradations.	Terminé	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO. Voir : Espace de travail At-large sur l'analyse AFOM 1-3 du groupe de travail C
	5.1(d)	Articuler la vision et la mission d'ALAC et d'At-Large	Terminé	Voir : Déclaration de vision d'ALAC/At-Large Voir : Résultats du vote d'ALAC ratifiant l'énoncé de vision d'At-Large, tel que proposé par le groupe de travail d'At-Large sur la mise en œuvre des améliorations.
	5.1(e)	Utiliser des indicateurs appropriés pour assurer la diversité, l'efficacité et la correcte information des ALS.	Terminé	Voir : Sous-comité d'ALAC chargé des indicateurs Tâche confiée au Sous-comité chargé des indicateurs et à l'ALAC dans son ensemble. <ul style="list-style-type: none"> • La diversité mondiale des structures d'At-Large (ALS) est clairement illustrée dans la carte suivante : http://www.atlarge.icann.org/maps/ • ALS des RALO : ALS d'AFRALO, ALS d'APRALO, ALS d'EURALO, ALS de LACRALO, ALS de NARALO • Brochures RALO : Brochure AFRALO, Brochure APRALO, Brochure EURALO, Brochure LACRALO, Brochure NARALO
	5.1(f)	Initier, développer et	Terminé et	Tâche confiée au personnel chargé de soutenir

		maintenir un système institutionnel de rétention et de gestion des connaissances pour At-Large.	en cours	l'ALAC en matière de politiques et aux membres d'At-Large, étant donné que les membres présents et anciens de la communauté d'ALAC et d'At-Large seront amenés à s'intégrer aux futurs systèmes plus larges de l'ICANN.
	5.1(g)	Encourager les cinq RALO à coordonner leurs politiques de sensibilisation externes et internes afin de faciliter la recherche de nouvelles compétences nécessaires pour At-Large.	Terminé et en cours	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO.
	5.1(h)	Continuer à favoriser activement la croissance d'At-Large, au bénéfice général de l'ICANN.	Terminé et en cours	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO.
	5.1(i)	Dans le cadre des demandes de financement pour des projets de sensibilisation d'ALAC, l'ALAC met l'accent sur le rôle de ces projets en tant que ressources stratégiques pour l'ALAC et les RALO, mais aussi en tant que composantes d'un processus plus large de légitimation de l'ICANN.	Terminé	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO.
	5.1(j)	Continuer à encourager l'ICANN à accorder la priorité & accroître le financement des activités de sensibilisation.	Terminé et en cours	Tâche confiée au président d'ALAC, au Comité exécutif, au Directeur d'At-Large et aux leaders des RALO.
5.2		Identifier des	Terminé	

		barrières dans les processus d'ALAC liés à la planification opérationnelle et en proposer un suivi.		
	5.2(a)	Ratifier le processus de planification opérationnelle et financière figurant dans le diagramme de flux intitulé « Schéma C-3 : Processus proposé pour la planification financière et opérationnelle d'At-Large ».	Terminé	<p>L'ALAC a décidé que pour assurer l'efficacité de ce point d'action, il doit être mis en place de façon récurrente.</p> <p>Ce point d'action avait été déjà mis en œuvre en février 2012. Tous les ans, l'ALAC et le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques devront décider la date à laquelle ce point d'action devra être à nouveau mis en œuvre par la communauté At-Large.</p> <p>Voir : Schéma C-3</p>
	5.2(b)	Continuer et encourager l'amélioration de la collaboration entre l'ALAC et le personnel chargé des finances de l'ICANN, constatée lors de la préparation du budget pour l'exercice fiscal 2012.	Terminé	<p>Cette proposition vient s'ajouter au fait que la plus grande partie de la planification opérationnelle d'At-Large est faite par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.</p>
	5.2(c)	Mettre en place des analyses AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) périodiques du processus de planification financière et opérationnelle d'At-Large, conjointement avec les RALO (comme l'a fait le groupe de travail C), et en comparer les résultats afin d'identifier des domaines affichant	Terminé	<p>Voir : Analyse AFOM de l'amélioration d'At-Large menée par le groupe de travail C (WT C)</p> <p>La première analyse AFOM menée par le groupe de travail C a identifié comme principales barrières à la planification financière et stratégique : la faible réactivité d'ALAC ; la lenteur des processus de traduction ; le manque de disponibilité de traductions pour tous les documents ; les potentiels conflits d'intérêt des membres d'ALAC ; le manque de financement des frais de déplacement, qui place At-Large en situation d'infériorité ; le nombre insuffisant de documents d'information pour les ALS.</p>

		des améliorations ou des dégradations.		
	5.2(d)	Formaliser le processus utilisé par l'ALAC pour collecter les demandes opérationnelles des RALO et les inclure dans ses plans opérationnels.	Terminé	Voir : Page de développement de politiques d'At-Large
	5.2(e)	Estimer et documenter clairement le temps nécessaire pour les processus opérationnels d'ALAC (par exemple, répondre à un appel à consultation publique) et utiliser ces estimations pour formaliser ses processus opérationnels.	Terminé	<p>Le Directeur d'At-Large a consulté le personnel de l'ICANN responsable de la mise en œuvre d'améliorations dans les consultations publiques conformément à la recommandation 8 du projet de mise en œuvre des améliorations d'ALAC/At-Large. Suite à une discussion entre le Directeur d'At-Large, le président d'ALAC et le président du groupe chargé des améliorations d'ALAC/At-Large, l'ALAC confirme que les directives concernant les commentaires publics reconnaissent une certaine flexibilité pour prolonger la période de consultation publique au delà du délai minimum exigé. L'ALAC a le droit, au cas par cas, de demander des prolongements de 5. 10. 15. 21 ou 30 jours (dans des circonstances exceptionnelles). Ces demandes doivent être adressées directement au membre du personnel responsable de la consultation publique concernée afin qu'il soit notifié que l'ALAC souhaite présenter un commentaire. L'ALAC demande également que la notification par le personnel de l'acceptation ou le refus d'un tel prolongement de la consultation publique intervienne dans les meilleurs délais. En cas de refus de la demande, l'ALAC peut faire valoir son droit de soumettre des avis au Conseil d'administration de l'ICANN, conformément aux Statuts de l'ICANN.</p> <p>Nous signalons que Le processus de mise en œuvre ATRT inclut le texte ci-dessous:</p> <p><i>16. La Notification Publique et les processus de consultation devraient prévoir à la fois un cycle de « Commentaires » et un cycle de « Commentaire des Réponses » qui permette aux répondants de la communauté de traiter et de réfuter les arguments avancés dans les commentaires des parties</i></p>

				<p><i>opposantes.</i></p> <p><i>17. Dans la mise en œuvre des recommandations 15 et 16, les échéances pour la notification publique et les commentaires devraient être revues et ajustées afin de favoriser des commentaires pertinents et opportuns. Les périodes de Commentaires et de Réponses aux commentaires devraient avoir une durée fixe.</i></p> <p>L'ALAC et son groupe chargé des améliorations ont décidé que le président de l'ALAC, le Comité exécutif de l'ALAC et le Directeur d'At-Large continueraient à surveiller cette question et feraient parvenir leurs remarques au Directeur principal de la participation et de l'engagement et au Comité de participation publique (PPC) du Conseil d'administration.</p>
	5.2(f)	Continuer à demander la tenue d'assemblées générales en face à face (GA) financées pour chaque RALO tous les trois ans, ainsi que d'un Sommet At-Large .	Terminé	La feuille de route des événements a été présentée au département de finances de l'ICANN pour sa révision.
	5.2(g)	Continuer à aider les RALO à compléter leurs demandes de financement annuelles à l'ICANN, le cas échéant, en termes de rédaction, présentation et promotion.	Terminé	Ce point d'action avait été déjà mis en œuvre en février 2012. Tous les janviers, l'ALAC et le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques devront décider la date à laquelle ce point d'action devra être à nouveau mis en œuvre par la communauté At-Large.
5.3		Réviser le budget actuellement alloué au personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques et augmenter le soutien comme prévu dans ce projet, conformément aux	Terminé	Tâche confiée au président d'ALAC et au Directeur d'At-Large.

		recommandations du rapport final.		
	5.3(a)	Continuer à surveiller le besoin de soutien par le personnel chargé des politiques ainsi que l'engagement de l'ICANN à cet égard et les progrès réalisés pour pourvoir aux postes vacants.	Terminé	À partir de septembre 2011. tous les postes prévus pour le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politique ont été pourvus.
	5.3(b)	L'ALAC et le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politique devraient élaborer un accord de soutien annuel.	Retiré	La tâche n'est plus pertinente en raison des changements qui ont eu lieu au sein de l'ICANN au cours des dernières années (c'est à dire, depuis la présentation du rapport final de révision d'ALAC), dont notamment l'accroissement du personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques (à partir de septembre 2011. tous les postes prévus pour le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques ont été pourvus).
6.1		Examen d'informations supplémentaires d'ALAC pouvant s'avérer utiles, suite aux améliorations introduites dans le système de rapports financiers.	Terminé	Voir : Sous-comité d'ALAC chargé du budget et des finances
	6.1(a)	Encourager le même niveau de participation élevé des ALS et des RALO dans la planification financière annuelle de l'ICANN.	Terminé	
	6.1(b)	Continuer à encourager l'ICANN à augmenter le niveau de détail des	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail d'ALAC sur les sous-comités chargés du budget et des finances.

		communications relatives au processus de financement d'ALAC et d'At-Large.		
	6.1(c)	Continuer à aider les RALO à compléter leurs demandes de financement annuelles à l'ICANN (rédaction, promotion, présentation).	Terminé	Ce point d'action avait été déjà mis en œuvre en février 2012. Tous les janviers, l'ALAC et le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques devront décider la date à laquelle ce point d'action devra être à nouveau mis en œuvre par la communauté At-Large.
6.2		En ce qui concerne l'hébergement dans le cadre des réunions, s'assurer que les représentants d'At-Large se voient accorder le même traitement que les autres communautés financées.	Terminé et en cours	
	6.2(a)	Continuer à surveiller l'hébergement réservé aux membres d'At-Large pour s'assurer qu'il est égal à celui réservé aux autres.	Terminé et en cours	Tâche confiée au Comité Exécutif.
7.1		Révision des besoins en matière de communication et de collaboration jugés non satisfaits par les ALS et les RALO au niveau global.	Terminé	Tâche confiée au Groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
	7.1(a)	Présenter aux ALS un choix d'outils de diffusion d'information, de communication et de collaboration (tels que Posterous, Twitter Twibes,	Terminé	Voir : Espace de travail At-Large sur les outils du groupe de travail sur la technologie

		compatibilité de dispositifs mobiles) et les former à leur utilisation.		
	7.1(b)	Mener une enquête auprès des ALS concernant les outils de collaboration et de communication.	Terminé	Voir : Espace de travail sur l'enquête 2010 relative aux structures d'At-Large
7.2		Examen des technologies utilisées par At-Large et par l'ICANN susceptibles de répondre à une partie ou à tous les besoins des ALS et des RALO évoqués dans le point 7.1	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
	7.2(a)	Établir un groupe de travail sur la technologie (TTF) intégré par des membres de la communauté qui périodiquement examineront la pertinence de la technologie disponible, formeront les ALS et les RALO aux nouvelles technologies et mettront possiblement en place un centre d'assistance.	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
7.3		Examen des technologies disponibles pas encore utilisées par At-Large ou ailleurs dans ICANN, susceptibles de répondre aux besoins des ALS et	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.

		des RALO précisés dans le point 7.1		
7.4		Élaborer et piloter un plan de mise en œuvre destiné à former les services de soutien IT de l'ICANN aux technologies 7.3 (et, le cas échéant, garder le soutien IT pour les technologies 7.2 actuelles).	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
7.5		Sur la base du choix fait par At-Large des outils de communication et de collaboration qui répondent au mieux à ses besoins, élaborer, le cas échéant, des recommandations d'utilisation de ces outils au sein de l'ICANN.	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
7.6		Élaborer et piloter un plan de mise en œuvre destiné à l'identification périodique de technologies récemment introduites dans le marché ou mises à niveau, susceptibles de répondre mieux que les technologies actuellement utilisées aux besoins des ALS et des RALO évoqués dans le point 7.1.	Terminé	Tâche confiée au groupe de travail sur la technologie ; son progrès continu sera supervisé par le personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques.
8.1		Élaborer une procédure ALAC pour demander le	Terminé	Le Directeur d'At-Large a consulté le personnel de l'ICANN responsable de la mise en œuvre d'améliorations dans les consultations publiques

		<p>prolongement du délai d'une consultation publique.</p>	<p>conformément à la recommandation 8 du projet de mise en œuvre des améliorations d'ALAC/At-Large. Suite à une discussion entre le Directeur d'At-Large, le président d'ALAC et le président du groupe chargé des améliorations d'ALAC/At-Large, l'ALAC confirme que les directives concernant les commentaires publics reconnaissent une certaine flexibilité pour prolonger la période de consultation publique au delà du délai minimum exigé. L'ALAC a le droit, au cas par cas, de demander des prolongements de 5. 10. 15. 21 ou 30 jours (dans des circonstances exceptionnelles). Ces demandes doivent être adressées directement au membre du personnel responsable de la consultation publique concernée afin qu'il soit notifié que l'ALAC souhaite présenter un commentaire. L'ALAC demande également que la notification par le personnel de l'acceptation ou le refus d'un tel prolongement de la consultation publique intervienne dans les meilleurs délais. En cas de refus de la demande, l'ALAC peut faire valoir son droit de soumettre des avis au Conseil d'administration de l'ICANN, conformément aux Statuts de l'ICANN.</p> <p>Nous signalons que Le processus de mise en œuvre ATRT inclut le texte ci-dessous:</p> <p><i>16. La Notification Publique et les processus de consultation devraient prévoir à la fois un cycle de « Commentaires » et un cycle de « Commentaire des Réponses » qui permette aux répondants de la communauté de traiter et de réfuter les arguments avancés dans les commentaires des parties opposantes.</i></p> <p><i>17. Dans la mise en œuvre des recommandations 15 et 16, les échéances pour la notification publique et les commentaires devraient être revues et ajustées afin de favoriser des commentaires pertinents et opportuns. Les périodes de Commentaires et de Réponses aux commentaires devraient avoir une durée fixe.</i></p> <p>L'ALAC et son groupe chargé des améliorations ont décidé que le président de l'ALAC, le Comité exécutif de l'ALAC et le Directeur d'At-Large</p>
--	--	--	---

				continueraient à surveiller cette question et feraient parvenir leurs remarques au Directeur principal de la participation et de l'engagement et au Comité de participation publique (PPC) du Conseil d'administration.
	8.1(a)	Ratifier la procédure illustrée dans le diagramme de flux intitulé « Schéma D-1 : Comment l'ALAC devrait demander le prolongement d'une période de consultation publique »	Terminé	Voir : Schéma D-1
	8.1(b)	Demander à ce que le prolongement d'une période de consultation publique puisse être accordé pour un délai supplémentaire ne dépassant pas les 30 jours (voir « A » dans le schéma D-1)	Terminé	Voir : Schéma D-1 Voir : 8.1(a) Remarques
8.2		Développer une procédure destinée au personnel de l'ICANN et au Conseil d'administration pour mettre en œuvre les demandes de prolongement.	Remplacé	
	8.2(a)	Demander à ce que la notification d'acceptation ou de refus du prolongement de la période de consultation publique intervienne dans les meilleurs délais (voir « B » sur le Schéma D-1)	Remplacé	Voir : Schéma D-1

8.3		Réviser les processus de consultation publique.	Terminé	
	8.3(a)	Recommander la création d'une équipe de programmation de politiques (PST) intégrée par le personnel de l'ICANN et destinée à coordonner l'ouverture de périodes de consultation publique.	Terminé	<p>L'ALAC révisera sa politique de programmation de politiques afin d'y inclure un comité permanent au lieu d'un PSC.</p> <p>La PST devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être intégrée par un membre du personnel de l'ICANN associé à chaque SO/AC et par le gestionnaire des services linguistiques. • Tenir à jour un calendrier de consultations publiques en matière de politique (PCS), qui fasse le suivi des périodes de consultation publique à venir, afin de (a) éviter qu'un grand nombre de consultations publiques soient en cours en même temps, (b) permettre aux AC et aux SO de mieux gérer leur temps, (c) permettre de mieux planifier le besoin en termes de traduction (pour chaque période de consultation publique à venir, le PCS devra inclure le nom de la politique, une synthèse, le responsable AC ou SO, ainsi que la date tentative de mise en place).
	8.3(b)	Créer un comité permanent, dit Comité de révision de politiques ALAC/At-Large (PRC), responsable de conseiller l'ALAC lorsque des actions de sa part s'avèreront nécessaires pour répondre à des politiques qui seront soumises à des consultations publiques ou qui sont susceptibles d'intéresser At-Large.	Terminé	<p>Voir : Schéma D-2</p> <p>L'ALAC révisera sa politique de programmation de politiques afin d'y inclure un comité permanent au lieu d'un PSC. Les responsabilités spécifiques du PRC devraient inclure la notification à l'ALAC, dans les meilleurs délais, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout besoin de commentaires d'ALAC en réponse à des périodes de consultation publique à venir ; • Tout besoin d'At-Large en termes de documents d'information, documentation ou traductions pour les périodes de consultation publique à venir ; • Le degré d'intérêt manifesté par les RALO et ALS pour que l'ALAC présente des commentaires pendant les périodes de consultation publique ; • Tout problème ou inquiétude concernant les utilisateurs finaux et ne faisant pas l'objet de consultation publique, que les RALO et ALS souhaitent porter à l'attention de l'ICANN. Afin de remplir sa fonction, le PRC devrait être intégré par : <ul style="list-style-type: none"> • Le président et le secrétaire de chaque RALO ;

				<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux autres membres de chaque RALO ; • Le rapporteur d'ALAC ; et • Les agents de liaison d'ALAC auprès de plusieurs AC, SO et groupes de travail inter-regroupements.
8.4		Examiner des mesures pour faciliter l'accès des différentes communautés de l'ICANN aux activités de développement de politiques. Proposer des mesures à être révisées par la communauté	Terminé	Voir : 8.1 Remarques
9.1		Mesures temporaires (court terme)	Surveillance	Cette tâche n'est plus pertinente en raison des améliorations introduites dans les services de traduction de l'ICANN depuis le rapport final de révision d'ALAC et le lancement imminent de la nouvelle politique de services linguistiques de l'ICANN. La responsabilité de cette surveillance avait été confiée au Comité exécutif.
	9.1(a)	Permettre à At-Large de disposer de davantage de documents pertinents opportunément traduits pour considérer les aspects politiques de l'ICANN (forum public sur les politiques).	Surveillance	<p>Cette tâche n'est plus pertinente en raison des améliorations introduites dans les services de traduction de l'ICANN depuis le rapport final de révision d'ALAC et le lancement imminent de la nouvelle politique de services linguistiques de l'ICANN.</p> <p>La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.</p>
9.2		Adoption d'une politique de traduction.	Surveillance	<p>Voir : Déclaration d'ALAC sur la version préliminaire de la procédure et la politique de services linguistiques de l'ICANN</p> <p>Voir : Page de développement de politiques d'At-Large</p>

				La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.
	9.2(a)	Examiner la nouvelle politique de services linguistiques de l'ICANN (lorsqu'elle sera disponible) et demander au personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques d'en faire autant, en se focalisant sur les besoins d'At-Large, liés notamment aux questions relatives à la politique de l'ICANN.	Surveillance	Voir : 9.2 Remarques
9.3		Mise en œuvre d'une politique de traduction (par le Comité de participation publique)	Surveillance	Voir : 9.2 Remarques
10.1		L'ALAC est le canal de l'ICANN grâce auquel les internautes peuvent faire écouter leur voix et exprimer leurs inquiétudes.	Terminé	Voir : Consultation publique de l'ICANN - Révision proposée des statuts de l'ICANN relatifs à l'ALAC Le Comité consultatif At-Large (ALAC) est la principale organisation au sein de l'ICANN qui accueille les utilisateurs individuels d'Internet. Le rôle d'ALAC consistera à examiner et à exprimer son avis par rapport aux activités de l'ICANN liées aux intérêts des utilisateurs individuels d'Internet, y compris toute politique créée par le biais des organisations de soutien de l'ICANN, ainsi que toute autre question nécessitant les commentaires et l'avis de la communauté. L'ALAC, qui joue un rôle important dans les mécanismes de responsabilité de l'ICANN, est aussi chargé de coordonner un certain nombre d'activités de sensibilisation de l'ICANN adressées à des utilisateurs individuels d'Internet.
	10.1(a)	Présenter au Conseil d'administration la révision suivante	Terminé	Voir : 10.1 Remarques

		des Statuts de l'ICANN XI.2.4.a , rédigée en collaboration avec les services juridiques de l'ICANN.		
11.1		Déclaration du Conseil d'administration de l'ICANN reconnaissant clairement l'ALAC comme le principal canal d'accueil des utilisateurs individuels d'Internet et précisant la relation entre le centre d'ALAC et celui de la GNSO pour l'accueil des utilisateurs.	Terminé	Le Comité consultatif At-Large (ALAC) est la principale organisation au sein de l'ICANN qui accueille les utilisateurs individuels d'Internet. Le rôle d'ALAC consistera à examiner et à exprimer son avis par rapport aux activités de l'ICANN liées aux intérêts des utilisateurs individuels d'Internet, y compris toute politique créée par le biais des organisations de soutien de l'ICANN, ainsi que toute autre question nécessitant les commentaires et l'avis de la communauté. L'ALAC, qui joue un rôle important dans les mécanismes de responsabilité de l'ICANN, est aussi chargé de coordonner un certain nombre d'activités de sensibilisation de l'ICANN adressées à des utilisateurs individuels d'Internet. Voir : Consultation publique ICANN - Révision proposée des statuts de l'ICANN concernant l'ALAC
	11.1(a)	Présenter au Conseil d'administration la révision suivante des Statuts de l'ICANN XI.2.4.a , rédigée en collaboration avec les services juridiques de l'ICANN :		Voir : 11.1 Remarques
	11.1(b)	Présenter au Conseil d'administration la révision suivante des Statuts de l'ICANN XI.2.4.j , rédigée en collaboration avec les services juridiques de l'ICANN :	Terminé	Voir : Consultation publique de l'ICANN - Révision proposée des statuts de l'ICANN relatifs à l'ALAC Voir : 1.1(b) Remarques
12.1		Activités de sensibilisation d'At-	Terminé	Voir : Espace de travail At-Large sur le document 2012 adressé aux consommateurs qui inclut une

		Large adressées aux représentants des consommateurs.		<p>copie du document intitulé « Communauté d'At-Large et d'ICANN : rejoignez-nous pour aider à protéger les consommateurs sur Internet ».</p> <p>Tâche confiée au personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques, aux leaders régionaux, aux ALS et à d'autres parties concernées afin d'assurer que le système soit prêt pour faire face au paysage changeant des problématiques liées aux consommateurs.</p>
	12.1(a)	Élaborer et tenir à jour un document de sensibilisation adressé aux consommateurs, à être utilisé par At-Large dans ses initiatives de sensibilisation visant à encourager la participation d'organisations de consommateurs aux activités de l'ICANN.	Terminé	<p>Voir : Espace de travail At-Large sur le document 2012 adressé aux consommateurs</p> <p>Voir : Document de recrutement de consommateurs proposé par le groupe de travail D, Défendre les consommateurs sur Internet.</p>
12.2		Activités de sensibilisation de la GNSO adressées aux représentants des consommateurs	Surveillance / interaction en cours avec d'autres processus de l'ICANN	La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.
13.1		Réviser les procédures d'ALAC/At-Large pour l'élaboration d'avis en matière de politiques et proposer des mesures pour réduire les barrières.	Terminé	
	13.1(a)	Ratifier la procédure décrite dans le diagramme de flux intitulé "Schéma D-1: Comment l'ALAC devrait demander le	Terminé	<p>Voir : Comité de participation publique de l'ICANN</p> <p>Voir: Schéma D-1</p> <p>Créer un comité permanent, dit Comité de révision de politiques ALAC/At-Large (PRC), responsable de</p>

		prolongement d'une période de consultation publique", en vertu duquel l'ALAC peut demander qu'une consultation publique (PC) soit prolongée.		conseiller l'ALAC lorsque des actions de sa part s'avèreront nécessaires pour répondre à des politiques qui seront soumises à des consultations publiques ou qui sont susceptibles d'intéresser At-Large. Le travail du PCS est décrit dans le diagramme de flux intitulé « Comité de révision de politiques ALAC/At-Large (PRC) » (voir Schéma D-2) Terminé
	13.1(b)	Demander à ce que le prolongement d'une période de consultation publique puisse être accordé pour un délai supplémentaire ne dépassant pas les 30 jours (voir « A » dans le schéma D-1)	Remplacé	Cette sous-tâche a été remplacée car elle fait l'objet de modifications au niveau du Comité de participation publique de l'ICANN . Voir : Schéma D-1
	13.1(c)	Demander à ce que la notification d'acceptation ou de refus du prolongement de la période de consultation publique intervienne dans un délai de 24 heures (voir « B » sur le Schéma D-1)	Remplacé	Cette sous-tâche a été remplacée car elle fait l'objet de modifications au niveau du Comité de participation publique de l'ICANN . Voir : Schéma D-1
	13.1(d)	Recommander la création d'une équipe de programmation de politiques (PST) intégrée par le personnel de l'ICANN et destinée à coordonner l'ouverture de périodes de consultation publique.	Terminé	Le personnel chargé des politiques échangera mensuellement des mises à jour sur les politiques des AC /SO dont ils s'occupent. La PST devrait : <ul style="list-style-type: none"> • Être intégrée par un membre du personnel de l'ICANN associé à chaque SO/AC et par le gestionnaire des services linguistiques. • Tenir à jour un calendrier de consultations publiques en matière de politique (PCS), qui fasse le suivi des périodes de consultation publique à venir, afin de (a) éviter qu'un grand nombre de consultations publiques soient en cours en même temps, (b) permettre aux AC et aux SO de mieux gérer leur temps, (c) permettre de mieux planifier le besoin en termes de traduction (pour chaque période de consultation

				publique à venir, le PCS devra inclure le nom de la politique, une synthèse, le responsable AC ou SO, ainsi que la date tentative de mise en place).
	13.1(e)	Créer un comité permanent, dit Comité de révision de politiques ALAC/At-Large (PRC), responsable de conseiller l'ALAC lorsque des actions de sa part s'avèreront nécessaires pour répondre à des politiques qui seront soumises à des consultations publiques ou qui sont susceptibles d'intéresser At-Large.	Terminé	<p>Voir : Réunion d'At-Large avec ASO</p> <p>Voir : Schéma D-2</p> <p>Le travail du PCS est décrit dans le schéma de flux intitulé « Comité de révision de politiques ALAC/At-Large (PRC) » (voir Schéma D-2).</p> <p>Les responsabilités spécifiques du PRC devraient inclure la notification à l'ALAC, dans les meilleurs délais, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout besoin de commentaires d'ALAC en réponse à des périodes de consultation publique à venir ; • Tout besoin d'At-Large en termes de documents d'information, documentation ou traductions pour les périodes de consultation publique à venir ; • Le degré d'intérêt manifesté par les RALO et les ALS pour que l'ALAC présente des commentaires pendant les périodes de consultation publique. • Tout problème (ou inquiétude) concernant les utilisateurs finaux et ne faisant pas l'objet de consultation publique, que les RALO et ALS souhaitent porter à l'attention de l'ICANN. Afin de remplir sa fonction, le PRC devrait être intégré par : <ul style="list-style-type: none"> • Le président et le secrétaire de chaque RALO ; • Au moins deux autres représentants de chaque RALO ; • Le rapporteur d'ALAC ; et <p>Les agents de liaison d'ALAC auprès de plusieurs AC, SO et groupes de travail inter-regroupements.</p>
	13.1(f)	Ratifier la procédure illustrée dans le diagramme de flux intitulé « Procédure ALAC/At-Large pour l'élaboration d'avis en matière de politique (PAD) » (figurant dans les schémas D-3.	Terminé	<p>Voir : Schéma D-3</p> <p>Voir : Schéma D-4</p> <p>Voir : Schéma D-5</p> <p>Ce diagramme de flux représente une procédure exhaustive, flexible et systématique destinée à remplacer la procédure At-Large pour l'élaboration d'avis en matière de politiques actuellement utilisée.</p>

		D-4 et D-5), en vertu de laquelle l'ALAC pourrait répondre systématiquement aux consultations publiques.		Si le commentaire final est ratifié, l'ALAC demande au personnel chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de le transmettre au membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique.
13.2		Renforcer les procédures de développement de politiques dans les SO et les AC pour demander et considérer l'avis de l'ALAC	Remplacé/ Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la l'examen et la révision du processus de développement de politiques (PDP) de la GNSO mise en place pendant l'année dernière, l'avis de l'ALAC est régulièrement demandé et considéré ; • L'agent de liaison permanent d'ALAC auprès de la ccNSO et l'agent de liaison de la ccNSO auprès d'ALAC veillent désormais à ce que l'avis d'ALAC soit régulièrement demandé et considéré dans le PDP de la ccNSO ; et • Le PDP de l'ASO, par le biais des RIR, est déjà ouvert à des commentaires publics. <p>La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.</p>
	13.2(a)	Réviser les processus actuels dans chaque AC / SO.	Remplacé/ Surveillance	La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.
	13.2(b)	Élaborer des recommandations visant des changements pertinents à être considérés par la communauté.	Remplacé/ Surveillance	La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.
13.3		Les processus entre les SO, les AC et le Conseil d'administration doivent être développés /renforcés afin de connaître comment l'avis d'ALAC a été considéré et utilisé.	Remplacé/ Surveillance	<p>Cette recommandation n'est plus pertinente car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement de la communication AC/SO, y compris par le biais de listes de diffusion et d'appels téléphoniques réguliers AC/SO. • Les décisions de l'ICANN • L'accroissement du nombre de groupes de travail inter-communauté tels que le DSSA. • Cette tâche est déjà spécifiquement abordée dans la recommandation 7 des Recommandations finales de l'équipe de révision sur la responsabilité et la transparence (ARTT).
13.4		S'assurer que le PDP de la GNSO	Remplacé/ Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'examen et à la révision du processus de développement de politiques (PDP) de la

		incorpore des mesures visant à demander, à inclure et à considérer l'avis d'ALAC comme partie intégrante du processus.		<p>GNSO mis en place pendant l'année dernière, l'avis de l'ALAC est régulièrement demandé et considéré ;</p> <p>La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.</p>
13.5		S'assurer que le PDP de la ccNSO incorpore des mesures visant à demander, à inclure et à considérer l'avis d'ALAC comme partie intégrante du processus.	Remplacé/ Surveillance	<p>L'agent de liaison permanent d'ALAC auprès de la ccNSO et l'agent de liaison de la ccNSO auprès d'ALAC veillent désormais à ce que l'avis d'ALAC soit régulièrement demandé et considéré dans le PDP de la ccNSO ; et</p> <p>La responsabilité de cette surveillance a été accordée au Comité exécutif.</p>
13.6		S'assurer que le PDP de l'ASO incorpore des mesures visant à demander, à inclure et à considérer l'avis d'ALAC comme partie intégrante du processus.	Terminé	<p>L'ALAC et son groupe de travail chargé des améliorations ont décidé que la responsabilité actuelle de cette tâche serait partagée entre le président d'ALAC, le Comité exécutif, le Directeur d'At-Large et les leaders des RALO.</p>